

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(7\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur A. L. de Fontaine-Moreau, 4 février 1865](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur A. L. de Fontaine-Moreau, 4 février 1865

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[4 février 1865](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Fontaine-Moreau, A. L. de](#)

Lieu de destination10, rue de la Fidélité, Paris

Description

RésuméSur les patentes anglaises de Godin. Godin fait un examen de la description de son brevet du procédé d'émaillage à sec et à chaud et il explique que les autres brevets sont le complément de celui-ci. Il lui rappelle la demande que lui a faite Cantagrel, de savoir si l'absence de description de la composition des émaux ne nuit pas à la description du brevet.

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Industrie](#), [Ressources naturelles](#)

Personnes citées[Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)

Lieux cités[Angleterre \(Royaume-Uni\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)

Collation2 p. (389r, 390v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Quin le 6 février 1863

Monsieur de Fontaine de Beau

« Je Cantagrel me pose cette question
 « le nouveau brevet que vous pouvez prendre
 « ou d'aptitude pourrait il empêcher que
 « son la sera le premier pour vous faire
 « concurrence »

« non cela n'est pas possible ^{en premier point d'indication} car d'après la
 « traduction que vous m'en avez remise
 « malgré quelques lacunes de rédaction le
 « principe de mon invention y est posé en
 « ses termes. Il faut que le brevet revende
 « une préparation qui consiste à réunir
 « deux sels solubles sur lequel l'osmomote
 « tion ou la duracion est appliquée positifs
 « à l'instinct en toute couleur en employant
 « par voie sube comme il est dit en l'osmo
 « lemail opague dans un état de fluidité
 « qui lui permet de s'insérer en la
 « matel au les sels colorants sont en
 « de fait pour les couleurs solubles »

« est la a qui est important de connaître
 « et d'assurer. jusqu'à son a posé les
 « matières de imana a l'essai sur le matel.
 « moi j'ai un bidon de la pose a chaud.
 « on les posent l'osmo de la matel en
 « pour cela »

« mes autres brevets français sont plutôt
 « basés sur applications nouvelles que je fais »

de ce principe & des moyens que j'ai
de imaginer pour le mettre en pratique
moyens qui devaient à leur tour des
intentions. ... ils en sont donc pas une
invention qui vaud la première, mais
ils en sont que le complément.

vous allez donc me mettre en règle pour
ma patente actuelle et nous aviserons ensuite
pour le brevet des machines & souhaits que
vous m'aiderez à faire de cela une affaire
divine et que nous pourrions ensuite venir
en Angleterre, avantageusement

M. Canby me me dit rien et vous
me m'adresser de votre côté aucune réflexion
sur ce que la législation anglaise exige
dans la description il a du débattre avec
vous si l'absence de la description des
instruments ou pendant pas être considérée
comme une insuffisance de description
à son, sans elle pourrait donner une
cause interminable de prétentions
semblables à ceux de mon invention mes vœux

Canby